

## COVID-19 – Haut-Rhin

### Groupe de travail Prise en charge des patients COVID+ et des cas contacts isolés

Judi 30 avril 2020 de 14 heures à 15 heures  
*Visioconférence*

*Notes – Dr Marcel RUETSCH*

#### **PREAMBULE**

---

Madame Kathia MOOS, Responsable Animation territoriale et Prévention - ARS Délégation du Haut-Rhin, a souhaité **mettre en place un groupe de travail chargé de réfléchir à la prise en charge des patients Covid + et des cas contacts isolés.**

Dans le cadre de ce GT, deux réunions sont programmées les 30 avril 2020 à 14 heures et 1<sup>er</sup> mai 2020 à 14 heures.

L'objectif de ces deux réunions est de répondre aux deux questions suivantes :

- Qui fait quoi ?
- Quels sont les critères et les outils de suivi ?

Vous trouverez ci-dessous les notes et commentaires du Docteur Marcel RUETSCH relatifs à la réunion du 30 avril 2020.

#### **NOTES ET COMMENTAIRES DU DR MARCEL RUETSCH**

---

Remarque :

Les réunions se succédant ce jour, je me connecte à 14 heures 30 alors que la réunion a commencé depuis déjà une demie heure.

## Etaient entre autres présents :

**Dr Thierry BOGENSCHUTZ**, Secrétaire Général du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Haut-Rhin

**Dr Nicole BOHIC** – Médecin Inspecteur détachée IGAS, venue en renfort pour soutenir les réflexions de la Direction Territoriale 68 de l'ARS GE

**Dr Wilfrid DANNER**, Coordonnateur de la Maison Médicale de Garde de Colmar

**Monsieur Hervé FRARE**, Trésorier de l'URPS des Infirmiers

**Mme Katia MOOS**, Responsable Animation territoriale et Prévention -ARS Délégation du Haut-Rhin

**Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI**, Président de SOS Médecins 68

Ainsi que moi-même, **Dr Marcel RUETSCH**, pour l'URPS ML

## I. COTATION DES ACTES MEDICAUX EFFECTUES PAR LES MEDECINS :

Les Membres présents discutent de **la gestion des tests PCR le week-end**. En effet, avec le 1<sup>er</sup> mai et le 8 mai, qui sont des jours fériés, nous aurons de longs week-ends, ce qui n'est pas facile à gérer.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas déceimment « *responsabiliser le médecin traitant pour qu'il prenne en charge tous ces patients testés PCR durant les week-ends* » ; que ce soit des WE de 2 ou 3 jours.

### Rappelons ici le principe :

**Premièrement, le médecin fait une 1<sup>ère</sup> consultation et prescrit un test PCR à son patient qu'il pense COVID+.**

**Une fois les résultats du test parvenu**, si le patient a le coronavirus, son médecin traitant doit, selon les recommandations, **le suivre à son domicile.**

Il est inutile (*et même dangereux*) que le patient se déplace au cabinet du médecin avec sa famille. Les Membres du GT en sont d'accord, **il faut privilégier les téléconsultations.**

- ⇒ Aussi, le médecin assure-t-il **une consultation tracking par téléphone ou par visio** (*codée TCG et reconnue par la nomenclature*). **Le hic à ce jour étant que la téléconsultation généraliste ne peut pas être couplée à une MIS** (*qui accorde la somme de + 30 € supplémentaires pour l'annonce d'une maladie grave, que l'on ajoute traditionnellement à la consultation simple ; ce qui n'est pas prévu dans le cadre de la téléconsultation ; la cotation de l'Assurance Maladie ne le prévoyant pas*).

- ⇒ **Nous avons ici soulevé une difficulté : TCG et MSI ne peuvent pas être additionnés.**
- ⇒ Il faut donc **en avertir Monsieur Nicolas REVEL**, Directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie ainsi que les Syndicats de Médecins (*voire le Ministre de la Santé et des Solidarités, Monsieur Olivier VERAN*).

## II. ENREGISTREMENT DES RESULTATS DES TESTS PCR :

A des fins statistiques, le Docteur Olivier VERAN, Ministre de la Santé et des Solidarités demande que les résultats des tests PCR effectués sur les patients soient enregistrés.

Il existe deux circuits distincts :

- **Les biologistes** enregistrent les résultats des tests PCR dans un outil appelé « **Contact tracking** ».
- **Les médecins traitants prescripteurs** doivent quant à eux enregistrer les enquêtes familiales sur « **AmeliPro** ».

### Information post-réunion :

Depuis cette réunion, le 30 avril 2020, Monsieur Nicolas REVEL, Directeur Général de la CNAM, a adressé un courrier à 68 980 médecins libéraux généralistes, pneumologues, pédiatres et ORL sur l'ensemble du territoire national, afin de les informer de **la mise en place d'un circuit de contact tracing des patients Covid**. Dans ce cadre, à compter du 11 mai), la majoration MIS (+ 30 €) sera ajoutée à la cotation GS ou TCG.